

Des seniors actifs



Arrivés à l'âge de la retraite, nombre de nos concitoyennes et concitoyens sont débordants d'énergie. Au fil des ans, ils ont aussi acquis une solide expérience qui peut devenir profitable à tous. Très actifs dans les associations, les retraités couëronnais le sont aussi au sein du conseil des sages que nous avons mis en place dès 1996 avec le concours du Comité Local des Personnes Agées de Couëron. Depuis lors, ce conseil a été associé à plusieurs projets municipaux dont l'aménagement des rives de Loire. Force de proposition, il a également initié le site intergénérationnel Bessonneau, en cours de réalisation. Au plan national, le conseil a même redonné un nouvel élan à la Fédération des Villes et Conseils des Sages dont le siège social est à Couëron. Instance de démocratie participative, notre conseil des sages a su, au cours des deux mandats municipaux écoulés, apporter son avis éclairé sur de nombreux sujets. Assemblée élue pour un mandat de 6 ans, le conseil se renouvellera par moitié le 16 octobre prochain. J'encourage donc chacune et chacun d'entre vous, Couëronnaises et Couëronnais retraités de 55 ans et plus, à se déplacer à la réunion d'information organisée à cette occasion le 11 septembre prochain. Vous pouvez également vous porter candidat(e) et, bien entendu, il vous faut aussi voter ! Car sachez-le, votre engagement citoyen reste une source de vitalité pour notre démocratie !

Jean-Pierre FOUGERAT
Maire de Couëron
Conseiller général de Loire-Atlantique

Deux dates à retenir

→ Une rencontre d'information :

Jeudi 11 septembre 2008

à 18h salle l'Estuaire

Dans le cadre du renouvellement partiel du conseil des sages, les actuels membres élus concernés par l'avenir de leur instance, se mettent à la disposition de leurs concitoyens lors d'un rendez-vous d'information. Ils y exposeront les raisons qui les ont motivés à devenir membres du conseil – volonté de participation, mise à disposition de leur compétence, de leur temps, de leur écoute – et aussi les actions qu'ils ont menées au cours de leur mandat.

→ L'élection

Jeudi 16 octobre 2008

de 9h à 19h sur les deux lieux de vote
(mairie de Couëron et relais-mairie)



Date limite
pour déposer
sa candidature

19 septembre 2008

par courrier à l'attention de
Monsieur le Maire
Hôtel de Ville
44220 Couëron

Election du conseil des sages

ELECTION

PAS DE RETRAITE POUR LA CITOYENNETÉ !

conseil des Sages



Mode d'emploi



LE JEUDI 16 OCTOBRE 2008, VOTEZ !



Le conseil des sages

Une force de réflexion et de propositions

Mis en place en octobre 1996, suite à une mission confiée au C.L.R.P.A.C. par Jean-Pierre Fougerat, le conseil des sages aura bientôt 12 ans. Bien que n'ayant pas de pouvoir décisionnel, il est dorénavant reconnu comme étant une force de réflexion et de propositions. Il peut :

- ➔ Se prononcer sur des dossiers ou des projets soumis par la municipalité,
- ➔ Etre sollicité sur toutes questions d'intérêt général,
- ➔ Etre à l'initiative de projets et de réflexions à mener,
- ➔ Travailler avec d'autres structures participatives (ex : conseils de quartier, conseil des jeunes, Comité Local des Retraités et Personnes Agées de Couëron).

Une structure à gestion collective

Le fonctionnement du conseil des sages :

- ➔ Le conseil des sages comprend 24 sages au minimum,
- ➔ Une répartition harmonieuse des représentants des « anciens » de Couëron est recherchée sur les sept secteurs définis pour les conseils de quartiers de la commune,
- ➔ Le mandat est d'une durée de 6 ans ; il est renouvelable une seule fois par réélection,
- ➔ Les séances plénières du conseil des sages sont présidées par le Maire de Couëron. Une commission de coordination est élue pour deux ans. Elle est composée de 4 membres dont un(e) secrétaire et un(e) secrétaire adjoint(e), les deux autres membres peuvent les suppléer (article 3 du règlement intérieur),
- ➔ Le conseil des sages se réunit tous les deux mois en séance plénière, si possible le premier lundi dudit mois,
- ➔ Selon les dossiers étudiés, des commissions de travail sont mises en place.



Etre candidat(e)

Il faut remplir plusieurs conditions :

- ➔ Habiter Couëron,
- ➔ Etre âgé(e) de 55 ans minimum dans l'année de l'élection,
- ➔ Etre inscrit(e) sur les listes électorales,
- ➔ Etre libéré(e) de toute activité professionnelle,
- ➔ Etre indépendant(e) de toute responsabilité politique ou syndicale et ne pas détenir de poste de président ou de secrétaire au sein d'une association couëronnaise.

Si durant son mandat, un sage est amené à assumer une responsabilité (président, secrétaire) au sein d'une association ou organisation politique ou syndicale, à quitter Couëron, à reprendre une activité professionnelle, il devra remettre son mandat de sage.

Le dépôt des candidatures doit être fait par courrier à l'attention de Monsieur le Maire avant le 19 septembre 2008.

Etre électeur

Il faut obligatoirement :

- ➔ Habiter Couëron,
- ➔ Etre âgé(e) de 55 ans minimum dans l'année de l'élection,
- ➔ Etre inscrit(e) sur les listes électorales,
- ➔ Se munir d'une pièce d'identité.

Quand voter ?

Le jeudi 16 octobre 2008

de 9h à 19h

en mairie et au relais-mairie

ELECTION DU CONSEIL DES SAGES, VOTEZ !



L'élection : règlement

➔ 2 lieux de vote

Les électeurs sont répartis sur 2 lieux de vote : mairie de Couëron et relais-mairie, quartier de la Chabossière.

➔ Un scrutin de liste

- L'ordonnement sur le bulletin de vote suivra l'ordre d'arrivée en mairie des candidatures,
- Chaque électeur vote pour l'ensemble des secteurs en laissant au maximum 12 noms ; tout bulletin comportant un nombre plus élevé de noms sera déclaré nul,



- La parité hommes/femmes doit être recherchée,
- Dans la limite du nombre de postes à pourvoir, les candidats ayant obtenu le plus de voix, indistinctement de leur secteur d'origine, sont élus au conseil,
- Les candidats suivants sont placés, dans l'ordre du nombre de voix obtenues, sur une liste de réserve valable jusqu'à l'élection suivante.